



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Pôle Patrimoines et Architecture
Conservation Régionale
des Monuments Historiques

**Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques
de l'ancien collège Jean Fernel de CLERMONT (Oise)**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture Hauts-de-France entendue en sa séance du 18 février 2021 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'ancien collège Jean Fernel de CLERMONT (Oise) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, comme témoin d'une part de l'engagement de la commune pour offrir un cadre d'enseignement moderne aux élèves et aux enseignants, et d'autre part des propositions hygiénistes et rationalistes de Lucien Daboval caractéristiques des expérimentations de l'architecture scolaire de l'entre-deux-guerres, et dont la rotonde de style paquebot est un marqueur du quartier de la Belle-Assise des années 1930 ;

ARRETE

Article 1er - Est inscrit au titre des monuments historiques l'ancien collège Jean Fernel de CLERMONT (Oise), façades et toitures pour les deux ailes conçues par Lucien Daboval et en totalité pour le hall d'entrée avec les deux escaliers monumentaux dans l'aile sud, situé rue Eugène Fortin à CLERMONT (Oise), figurant au cadastre de CLERMONT (Oise), section AM, parcelle 23, tel que délimité sur le plan annexé au présent arrêté.

Et appartenant à la communauté de communes PAYS DU CLERMONTOIS (numéro SIREN 246 000 376), dont le siège est situé au 9, rue Henri Breuil 60600 CLERMONT (Oise). Celle-ci en est propriétaire par acte de vente en la forme administrative passé le 9 mars 1970 entre M. Jean BOUET, président, agissant au nom et pour le compte du District Urbain de CLERMONT (Oise) et M. Zénobe DOTTIN, 1^{er} adjoint agissant au nom du Maire et pour le compte d'une délibération du Conseil Municipal de cette collectivité en date du 19 novembre 1969, publié au Service de la Publicité Foncière de CLERMONT (Oise), le 7 avril 1970, volume 1911 numéro 26.

Article 2 - En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de notification.

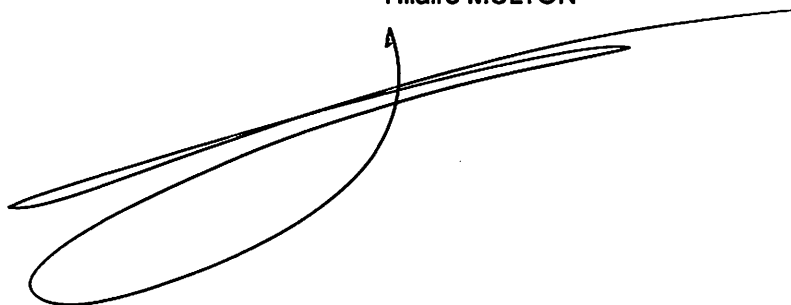
Article 3 - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au ministre de la Culture, sera publié au Service de la Publicité Foncière de BEAUVAIS (Oise) et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 - Il sera notifié au préfet de l'Oise, au propriétaire et au maire de CLERMONT qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 08.06.2021

Pour le Préfet de Région,
Le directeur régional des affaires culturelles

Hilaire MULTON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right. The signature is positioned below the name 'Hilaire MULTON'.

Département :
OISE

Commune :
CLERMONT

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 28/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Pour le Directeur Régional
des Affaires Culturelles
Hauts-de-France
La Directrice Adjointe


Arielle FANJAS

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BEAUVAIS
POLE TOPOGRAPHIQUE ET DE
GESTION CADASTRALE 60018
60018 BEAUVAIS CEDEX
tél. 03-44-79-54-42 -fax 03-44-79-55-17
cdf.beauvais@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

